



**HAL**  
open science

## Les liens entre écriture d'invention et écriture métatextuelle dans l'histoire de la discipline

Bertrand Daunay

► **To cite this version:**

Bertrand Daunay. Les liens entre écriture d'invention et écriture métatextuelle dans l'histoire de la discipline: Quelques interrogations. Enjeux: revue de formation continuée et de didactique du français, 2003, 57, pp.9-24. hal-01354208

**HAL Id: hal-01354208**

**<https://hal.science/hal-01354208>**

Submitted on 18 Aug 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LES LIENS ENTRE ÉCRITURE D'INVENTION ET ÉCRITURE MÉTATEXTUELLE DANS L'HISTOIRE DE LA DISCIPLINE

## Quelques interrogations

Bertrand Daunay

### INTRODUCTION

Depuis que l'« écriture d'invention » a été introduite dans les derniers programmes officiels français pour le lycée (qui datent de 2000), la question se pose du lien qu'elle entretient avec l'écriture métatextuelle. Je me propose d'aborder cette question en allant voir du côté des antécédents de cette « écriture d'invention » : sans prétendre traiter le problème dans toute sa complexité et encore moins retracer l'histoire de l'écriture d'invention (*cf.* Petitjean, 2003), je livrerai ici mes premières réflexions sur ce sujet<sup>1</sup>.

### LES DERNIÈRES INSTRUCTIONS OFFICIELLES : UNE CERTAINE CONFUSION

Commençons par rappeler que les instructions officielles françaises (programmes et accompagnements) ne sont pas claires dans la délimitation des pratiques d'écriture. Par endroits, une dichotomie est clairement marquée entre écriture d'invention et écriture métatextuelle, indexée à une double opposition entre culture rhétorique et culture de commentaire et entre écriture méta- et hypertextuelle : ainsi, dans les *Accompagnements des programmes* (MÉN, 2001a, p. 90 *sq.*), « l'écriture d'invention [...] est production d'un texte, non sur un autre texte mais à partir d'un ou plusieurs textes » : comme il est dit plus haut (p. 89), « l'écriture d'invention », qui consiste à « produire un texte nouveau, autonome », s'oppose au « texte qui en glose, commente, discute un autre » – à savoir, comme c'est explicité à cet endroit des accompagnements comme en d'autres, le commentaire et de dissertation, qui appartiennent « au domaine du discours critique sur la littérature ». Les commentaires des programmes, surtout ceux de Petitjean et de Viala<sup>2</sup> vont dans ce sens.

Deux problèmes surgissent cependant, qui brisent les frontières et assimilent subrepticement écriture d'invention et écriture métatextuelle :

1. Le premier problème tient au rapport, qui n'est pas clair, entre écriture d'invention et argumentation, qui, dans les *Accompagnements* (MÉN, 2001a) sont tantôt associées (exemples : « L'écriture d'invention peut être aussi bien argumentative que figurative » [p. 42], et en première elle « s'associe principalement à l'argumentation » [p. 45]), tantôt dissociées (exemple : « La lecture des œuvres littéraires et l'écriture d'invention nourrissent la sensibilité, l'analyse et l'argumentation nourrissent le jugement » [p. 11]). Du coup, les frontières sont suffisamment floues pour que tout soit dans tout : voulant donner une légitimité à la notion d'invention et ne pas faire l'amalgame entre invention et imagination, Viala écrit (dans *École des lettres*, 2000b, p. 24) : « Pour moi, une dissertation bien faite est un magnifique exercice d'invention. Au bon

- 
1. Ce travail s'inscrit dans les activités du groupe de recherche sur l'écriture d'invention que j'anime avec M.-M. Cauterman et qui comprend également C. Coget, N. Denizot et B. Vanderkelen, dans le cadre de l'IUFM Nord – Pas-de-Calais.
  2. Petitjean & Viala (p. 27), Viala (1999a, p. 29), « Débat avec le GTD », p. 24. *Cf.* encore Baconnet (1999a), Mourad (p. 131)

sens du terme. On a produit un texte, on a fabriqué quelque chose de nouveau à partir de différentes données. Je veux dire par là qu'il s'agit bien d'un processus d'invention, c'est-à-dire de mise en place d'éléments de façon nouvelle. On ne fait pas surgir *ex nihilo* quelque chose, mais on travaille l'ordre des choses que l'on connaît. »<sup>3</sup> Dans les *Accompagnements* (MÉN, 2001a, p. 94), ce rapprochement avec la dissertation est fait, dans une « Note sur la dissertation et l'écriture d'invention » : « La dissertation suppose une réflexion sur les idées et arguments à y exposer, donc un travail d'*inventio* : le cadre générique est donné, mais cette part de l'écriture d'invention est bien présente. » Il y a donc bien assimilation de l'écriture d'invention et de l'écriture argumentative (métatextuelle ou non).

2. Le deuxième problème tient à certains supports possibles de l'écriture d'invention et au rapport qu'ils induisent aux textes-sources : quand il s'agit d'écrire une lettre, un essai, un dialogue, un article (exemples donnés dans les *Accompagnements*, *ibid.*, p. 94), quel est le rapport au texte donné ? Certainement pas hypertextuel, mais métatextuel... C'est nettement le cas aussi quand, ailleurs (p. 54), on propose des exercices d'écriture d'invention destinés à « amener les élèves à rédiger des textes de compte rendu critique ou de quatrièmes de couverture »<sup>4</sup>. Prenons le cas de l'essai, rangé dans la catégorie des écrits d'invention ; il se distingue de la dissertation, comme précisé p. 94<sup>5</sup>. Mais dans la « Note sur la dissertation et l'écriture d'invention », à la même page, ce sont leur « liaison » et leur « complémentarité » qui sont soulignées : « La dissertation littéraire, quand elle porte sur un ensemble d'œuvres, se rapproche du débat d'idées qui peut donner matière à un essai, voire à un dialogue. » Et, plus loin : « On peut rappeler que, dans l'histoire de la dissertation, elle a été, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, une forme du débat d'idées et de critique littéraire, et que les mots d'essai et de dissertation ont été souvent, du moins à une époque, regardés comme des quasi-synonymes ». Quant à la lettre, il suffit pour s'y perdre complètement de lire le sujet de l'épreuve anticipée du baccalauréat de la session 2002, destiné à la section L : à partir d'un corpus de poèmes (l'objet d'étude indiqué est la poésie), le sujet suivant est proposé :

Après la lecture de ce corpus, un des poèmes vous paraît correspondre plus particulièrement à ce que vous appréciez dans la poésie. Vous l'adressez à une revue de poésie et dans votre lettre d'accompagnement vous en défendez l'intérêt par rapport à d'autres types de poèmes. Vous rédigez cette lettre.

La spécificité de ce sujet d'invention par rapport au commentaire ou à la dissertation se réduit à la maîtrise d'un « cadre générique » – la lettre – et à une relative liberté du propos, deux manières de moins enserrer l'analyse dans la norme de l'exercice du commentaire : mais ce n'est là qu'une variante du discours métatextuel scolaire, « une forme atténuée de la dissertation », comme le disaient déjà (dans une autre optique, bien sûr) les instructions officielles de 1909 (cité par JEY, 2001) : et c'est sur le contenu métatextuel que porte l'invention...<sup>6</sup>

3. De fait, la définition de l'invention dans les accompagnements (p. 90) laisse rêveur : c'est à la notion d'*inventio* que l'on fait appel, l'une des cinq étapes de la production du discours en rhétorique – ce qui vaut pour toute production discursive : il est clair que la production d'une dissertation, à ce compte-là, est une écriture d'invention.
4. Cf. le sujet donné en 2002 dans les centres étrangers pour les séries S et ES : « En vous adressant au lecteur, vous ferez la préface d'un livre qui vous a marqué ».
5. « Il peut advenir qu'on ait un point de vue tranché, et qu'après avoir rendu compte des options en présence, on puisse aboutir à un jugement qui vaut décision. On est alors dans la logique de la dissertation [...]. Il se peut aussi que, sur une question donnée, on ne puisse prendre en compte qu'un point de vue principal : la logique est alors davantage celle de la lettre ou de l'essai (éventuellement en forme d'article). »
6. Les *Annales zéro* (MÉN, 2001b) proposent plusieurs sujets de ce type, demandant de rédiger une lettre métatextuelle : sujets 2 (séries technologiques), 8, 9, 13 (séries générales).

## LES ANTÉCÉDENTS DE CETTE CONFUSION : LE CAS PARTICULIER DE LA LETTRE

Il est intéressant de s'attarder sur ce cas particulier de la lettre métatextuelle (d'un genre particulier, celui où l'élève est invité à traiter d'un texte spécifique, ce qui rapproche ce sous-genre du commentaire de texte). Comparons le sujet cité plus haut avec celui proposé dans un manuel de la fin des années 1930 (pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du primaire supérieur), Pomot & Besseige, p. 144 :

Vous avez communiqué à un jeune correspondant new-yorkais, cette poésie bien connue de Sully-Prudhomme [...]. Imaginez la lettre qu'il vous écrit après sa lecture.

La logique de ce sujet est plus grande que notre sujet cité plus haut : on est dans un chapitre sur les « civilisations », avec trois textes (Morand, *Rien que la terre* [1925] ; Chevillon, *Dans l'Inde* [1891] ; Morand, *New-York* [1930]) et une série d'exercices destinés « à rendre sensible l'exotisme de quelques aspects du monde ». La lettre demandée est certes un discours métatextuel, mais sa valeur d'invention réside aussi dans la nécessité d'aller emprunter aux autres textes du corpus des thématiques et des moyens d'expression...

Une autre manière de concevoir l'invention dans ce genre de « lettres métatextuelles »<sup>7</sup> est de mettre en scène non pas (comme dans les deux exemples ci-dessus) un scripteur contemporain auquel peut s'identifier peu ou prou l'élève rédacteur, mais un scripteur éloigné, auquel l'élève doit emprunter son « style ». Pour rester dans le cas de la « lettre métatextuelle » du même genre (où l'élève est invité à traiter d'un texte particulier, non d'une idée générale sur la littérature – ce qui mêle les exigences du commentaire et de la dissertation), voici deux sujets, du plus récent (nouveau manuel de 2<sup>nde</sup>) au plus ancien, qui date de l'époque où la composition française tente de s'imposer au baccalauréat :

Imaginez la lettre que Flaubert aurait pu écrire à son ami Zola après avoir lu cet article sur *Madame Bovary*. Cette lettre fera référence au roman, aux idées de Flaubert et aux jugements de Duranty et de Zola. [LANCREY-JAVAL *dir.*, p. 150].

Lettre de Boileau à Racine sur la tragédie d'*Athalie*, dont le mérite fut d'abord méconnu. Boileau, qui s'y connaît, ne pense pas comme le public. Un autre public viendra plus tard et rangera *Athalie* parmi les chefs-d'œuvre de la scène. Racine y a rencontré le plan le plus heureux, les scènes les plus simples et les plus grandes, le style le plus irréprochable et le plus majestueux. Qu'il en croie son vieil ami : *Athalie* est ce qu'il a fait de mieux [Baccalauréat ès lettres à Bordeaux, 1857, in Chervel, 1999, p. 293 sq.]<sup>8</sup>.

On ne sait ce qui l'emporte dans ce genre de sujets : le discours critique sur un texte ou l'imitation d'un « style » (au sens que donne à ce mot Genette, 1982, p. 89 : « le concept de style doit être pris ici dans son sens le plus large : c'est une *manière*, sur le plan thématique comme sur le plan formel »).

Ce qui frappe dans l'ancienne composition française (dont l'origine, rappelons-le, remonte au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) est précisément la confusion des ordres, qui semble avoir été reproduite par les nouvelles instructions officielles et les manuels. Pour observer cette confusion, je me propose d'analyser rapidement trois typologies de sujets de dissertation proposés par trois manuels anciens, que j'ai choisis parmi d'autres parce qu'ils présentaient un discours clair sur la lettre.

7. Il faut préciser que dans les anciens comme dans les nouveaux sujets, plus nombreuses sont les lettres qui empruntent à un sujet général – historique ou littéraire.
8. Sujet qui date de la période (1853-1857) où la composition française a eu droit de cité au baccalauréat, avant la réforme de 1880. Il faut noter ici la pratique de l'amplification – encore que le matériau donné ici soit assez faible, eu égard à l'usage dans les sujets des concours généraux ou de l'école normale supérieure : Lanson (1919/1891, p. 27-62) donne des exemples de sujet de cette nature, sans mettre en cause la pratique de l'amplification.

**I. FOURNIER G. (1955/1935) *Comment composer mon devoir français. Troisième, seconde, première, Paris, Gigord (voir ci-dessous, annexe 1).***

Fournier établit une typologie des compositions françaises, qui distingue

1. Les écrits relevant, comme il le précise (p. 8), des « genres littéraires »<sup>9</sup>, destinés aux élèves de 3<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>e : description, portrait, narration (chapitres 1, 2, 3)

2. L'analyse littéraire et la dissertation (chapitres 4 et 5), destinés à des élèves de première et présentés comme des discours métatextuels normés (introduction, développement, conclusion).

Des « appendices » dans le chapitre sur la dissertation donnent des indications intéressantes :

– Le premier appendice (p. 273) donne des précisions sur la « dissertation historique », forme particulière de dissertation, « dont le sujet relève à la fois de l'histoire et de la littérature ». Or ce devoir obéit aux « lois du genre auquel il se rattache » : narration, lettre, discours, dissertation proprement dite. Autrement dit, le « genre littéraire » de la narration réintègre subrepticement la dissertation : en est-il de même de la lettre (non métatextuelle dans l'exemple donné) et du discours ?

- Le deuxième appendice (p. 274) permet de répondre à cette question : il donne des précisions sur la « dissertation-lettre », définie comme « une dissertation littéraire ou historique qui se présente sous la forme d'une lettre ». L'auteur précise bien qu'il ne s'agit pas ici d'un « genre littéraire », mais de la « dissertation-lettre » (p. 274, n. 1).

Pourtant Fournier fait une précision (p. 275) qui distingue la lettre des autres formes de dissertation : « Dans la mesure du possible [ici, une note, citée plus loin], employez le vocabulaire et la syntaxe de l'époque, essayez-vous discrètement à donner à votre style la patine du temps ». Note : « Il est moins difficile qu'on ne le croit généralement d'imiter le style d'un auteur, par exemple de rédiger une lettre “à la manière de” Mme de Sévigné. Le pastiche est un exercice très profitable, presque amusant. Dans une dissertation-lettre, on peut le tenter, mais à bon escient, dans la mesure où l'on est sûr de soi. Par contre, dans une dissertation critique, il est absolument hors de propos d'imiter le style de l'auteur en cause » (il renvoie ici à la note 1 p. 271, où des candidats sont critiqués pour avoir imité le style de l'auteur à étudier...) On voit donc bien l'ambiguïté de l'appartenance générique de la lettre : considérée comme un pastiche du genre littéraire, elle ne relève cependant pas de ce genre...

**II. MORNET D. (1934) *Cours pratique de composition française, Paris, Larousse (voir annexe 2).***

Mornet, le disciple de Lanson, propose dans son manuel trois parties : « Narration » ; « Dissertation – Les sujets généraux » ; « Dissertation – Les sujets littéraires ». Dans cette dernière partie, il distingue les sujets posés « sous une forme directe » (p. 124 *sqq.*) et « sous une forme indirecte : “discours” et “lettres” » (p. 126 *sqq.*) : à propos de ces derniers, « ce sont en réalité des dissertations toutes semblables aux autres », mais qui « obligent à deux adaptations » : d'une part, « ce n'est pas vous qui parlez » ; d'autre part, si le personnage auteur de la lettre appartient au passé et est connu, « vous ne pouvez plus exprimer vos façons de voir, mais seulement celles qui conviennent au personnage et à l'époque ».

Ce qui est ici intéressant est la conséquence dans la conception des effets sur la langue et sur le style : « Plus vous serez fidèle à cette langue du temps, mieux cela vaudra ; mais c'est fort difficile et l'on sera fort indulgent » (p. 126). Cela du reste se discute : par exemple, Hervier (1935, p. 22) écrit au contraire : « Une lettre, ce genre de composition, si à la mode autrefois, assez rare aujourd'hui, exige les mêmes connaissances qu'une dissertation » et précise plus

---

9. De fait, le bon élève qui réussit son devoir « écrira certainement plus tard des “Lettres de son Moulin” » (p. 93).

loin : « Tout d'abord, disons qu'on ne demande nullement un pastiche ; il ne faut pas chercher à imiter le style et la langue du XVII<sup>e</sup> siècle. »

### III. NICOLAS H. (1944) *La dissertation littéraire et l'explication de textes*, Paris, Les Cours Chateaubriand (voir annexe 3).

Chez Nicolas, la lettre et la dissertation sont tantôt dissociées (dans la partie « Le travail de la forme », on trouve « le style de la dissertation » et « le style de la lettre »), tantôt associée (la lettre est présentée comme une forme de dissertation)...

Une remarque est intéressante pour notre objet (Nicolas, p. 78) : « L'erreur la plus fréquente à propos de la lettre est de croire qu'il faille imiter le ton décousu et primesautier des lettres réelles. La lettre doit être aussi composée que la dissertation et ne doit parler que du sujet. Il est interdit d'y introduire sous prétexte de vraisemblance des détails insignifiants sur la santé, les occupations, le temps, les distractions. » On voit l'écart avec un autre manuel, celui de Laporte (p. 470), à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : « Par *lettres*, nous entendons tout autre chose que ces dissertations à froid, sous forme épistolaire, qui sont la caricature de la véritable correspondance. » Mais précisément, Laporte s'intéresse à la lettre comme *genre* et se soucie peu de la dissertation...

Pour Nicolas, les « privilèges » de la lettre par rapport à la dissertation sont l'autorisation du *Je*<sup>10</sup>, la possibilité de la manifestation de sentiments (joie, reconnaissance, admiration), enfin « permettre même quelquefois une légère partialité et une ironie courtoise ». Différence de surface donc : la lettre appartient de droit à la dissertation.

L'analyse de ces trois typologies de dissertations voulait faire ressortir l'ambiguïté de la classification des genres d'écrits scolaires : si la lettre peut être un pastiche, ou si elle est référée à un genre littéraire, on est là dans l'écriture d'invention, si l'on ose dire ; mais en même temps, tout est fait pour ramener la lettre à une écriture métatextuelle normée, proche de la dissertation « normale ». Et c'est cette tension qui est intéressante : elle porte les traces de l'histoire de la discipline et de la permanence d'un ancien ordre (celui de l'enseignement de la rhétorique) dans la nouvelle discipline qui est en train de se créer (depuis la fin du XIX<sup>e</sup>), phénomène de permanence que Chervel (1998) a bien analysé. La lettre, à l'époque des manuels que j'ai cités (années 1930-1940) est ainsi en train de sortir progressivement (quoique laborieusement) de son origine générique (qui en justifiait la présence dans un enseignement rhétorique), pour intégrer l'écriture métatextuelle, qui domine de plus en plus dans l'enseignement du français.

## UNE CONFUSION SÉCULAIRE

J'ai pris la lettre comme exemple. On pourrait dire la même chose du dialogue ou du discours (qui entretiennent avec la lettre des accointances génériques<sup>11</sup>) pour lesquels la même confusion s'observe. Dans Fournier par exemple, un dernier appendice, donné sans lien avec les deux premiers (p. 303) donne des précisions sur la « dissertation-dialogue », qui est « une dissertation sous forme de dialogue. Ce genre emprunte à la narration et à la dissertation ». Dans une note, l'auteur ajoute que l'on peut considérer le dialogue « comme un genre littéraire » (contrairement à la lettre : cf. *supra*). Ce dialogue-narration-dissertation est en fait une variante du discours métatextuel...<sup>12</sup>

10. P. 77, à propos du « style de la dissertation » : « Il rejette le "je", "à mon avis" ». Mais précisons qu'il existe des manuels où le *je* prolifère dans les dissertations...

11. La lettre est, en rhétorique, « un discours adressé à une personne » (Chervel, 1998, p. 111 : cf. note 38, où il cite Batteux). Pour Fournier (p. 274), la lettre est « en somme, *une conversation par écrit* ».

12. Cf. des sujets d'invention de cette nature dans les *Annales zéro* (MÉN, 2001b) : sujets 10 et 14.

Qu'on compare par exemple l'évolution entre les manuels de composition du maître Lanson et de l'élève Mornet. Lanson écrit en 1891 *Études pratiques de composition française*, qui est la suite de Lanson (1890), dont Compagnon (1999, p. 1224) a souligné l'origine et la facture rhétoriques. L'ouvrage comprend trois parties : « narrations » ; « discours, lettres, dialogues », « dissertations ». Les lettres, les discours et les dialogues relèvent ici clairement du genre littéraire, même si certaines ont, sans que cette caractéristique soit signalée explicitement, un caractère métatextuel<sup>13</sup>. Ce n'est que plus tard que dans les manuels de composition française, le caractère métatextuel de ces genres devenus scolaires sera privilégié et la mutation générique clairement suggérée... Mornet, par exemple (voir annexe 2), propose de distinguer différentes formes de dissertations, qui mêlent chacune métatextuel et « invention ». Prenons pour exemple les deux premières formes de dissertation où, à côté de sujets clairement et uniquement métatextuels, prennent place des sujets invitant à rédiger des écrits relevant de genres littéraires, qui n'ont pourtant pas pour fonction d'imiter ces genres mais qui relèvent aussi du discours métatextuel. C'est le cas, par exemple, du portrait :

1. Dans la dissertation narrative ou descriptive, il s'agit de « raconter ce qui s'est passé » ou « décrire ce qu'il y a dans une œuvre ou un ensemble d'œuvres » (p. 146). La confusion est évidente dans ces deux exemples (parmi d'autres) donnés par Mornet :

- Vous montrerez le rôle du symbole dans la poésie de Vigny.
- Vous ferez, d'après ses pièces, le portrait de la femme idéale pour Molière.

2. Dans la dissertation explicative, il convient d'expliquer soit ce qui est connu (et sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir) soit ce qui est à exposer préalablement (sous forme de dissertation narrative). La même confusion s'observe :

- Vous étudierez et vous expliquerez le sentiment de la nature chez Lamartine.
- Vous ferez, d'après ce que vous savez de sa vie et de ses œuvres, le portrait de Chateaubriand.

La notion de portrait est ici ambiguë : genre ou registre, si j'ose dire ? On imagine aussi bien une dissertation *sur* Chateaubriand, qui donne des informations diverses (lesquels dessinent par touches un « portrait »), ou un vrai portrait obéissant aux lois du genre littéraire.

L'aspect hétéroclite de ces sujets a une histoire, qui est simplement celle de la lente émergence de la composition française, qui prend (presque) sa forme dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>, sur un fonds rhétorique évident : il n'y a qu'à voir la liste (non exhaustive) qu'établit Chervel pour rendre compte de la « progression des exercices de composition française » dans les classes de grammaire dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : « Outre la déver-sification et l'analyse [...], ce sont des lettres, dialogues, portraits, lieux communs, descriptions, anecdotes, contes, fables, définitions, parallèles, comparaisons, explications de proverbe, etc. » (1999, p. 16)<sup>15</sup>. On reconnaît dans ces exercices de composition française les progymnasmata, ces exercices préliminaires de l'entraînement rhétorique. Or l'écriture métatextuelle y prend place parmi des formes d'écriture que l'on peut aisément qualifier d'hypertextuelle : c'est particulièrement le cas de l'analyse<sup>16</sup> qui, pour Chervel (1998, p. 69), « apparaît comme un ancêtre à la fois de la dissertation littéraire et de l'explication de texte ». Par ailleurs, dans les classes

---

13. Exemples : « Lettre à Corneille sur la tragédie d'Horace » (p. 33) ; « Mme de la Sablière écrit à Boileau pour lui reprocher de n'avoir pas parlé de la fable dans son *Art poétique* » (p. 40) ; « Lettre à Racine sur la préface de *Britannicus* » (p. 45), etc.

14. Cf. Chervel, 1998, p. 68 *sq.* et Chervel, 1999, p. 16 *sq.*

15. Noter cette remarque de Chervel, qui pourrait convenir à notre situation actuelle : « On ne s'étonnera pas de voir une partie de ces "genres" littéraires de facture scolaire émerger au niveau du baccalauréat en 1853 lorsque Fortoul prend par surprise les jurys universitaires et les établissements secondaires en imposant sans crier gare une composition française à l'examen » (p. 16)

16. Chervel (1998, p. 69) la décrit comme un « résumé mettant l'accent sur l'idée principale et ses relations logiques avec les idées secondaires ». C'est l'analyse que critique Albalat (1899, p. 32 *sqq.*)

finale de lettres (seconde et première), « à côté du discours traditionnel sur des sujets d'histoire », sont introduits « des analyses d'auteurs, des "lieux communs", des dissertations sur des sujets de littérature<sup>17</sup> ou de morale ». Mais Chervel ajoute : « peut-être cette distinction est-elle partiellement illusoire : rien n'interdit au professeur de donner comme sujet de discours un thème moral ou littéraire » (*ibid.* p. 68)<sup>18</sup>.

Il est intéressant de noter avec M. Jey (1998, p. 106) qu'aux sources de la composition française les manuels « classent le résumé, l'exposé, l'analyse dans le texte narratif. »<sup>19</sup> ou que des manuels de composition française de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle classent parmi les « amplifications » la dissertation qui développent un jugement critique.

Ce mélange des genres est donc, pour les anciens manuels, une manière de recycler les exercices préliminaires de la rhétorique en les intégrant au genre de la dissertation, qui s'est facilement glissée dans la composition française notamment pour cette raison que le discours métatextuel était une des réalisations possibles des exercices rhétoriques. C'était déjà là l'amorce de la tendance qui s'est accentuée dans l'entre-deux-guerres, que j'ai analysée plus haut : intégrer les plus importants des « "genres" littéraires de facture scolaire » (pour reprendre l'expression de Chervel, 1999, p. 16) à la dissertation.

C'est ce phénomène d'intégration qui crée la « confusion » que j'ai tenté d'analyser, employant le mot dans un sens neutre : la configuration didactique de l'écriture d'invention ne peut être la même à l'époque de la rhétorique (et de ses séquences) et à la nôtre, notamment du fait que la notion même d'écriture métatextuelle n'est pas opératoire dans un enseignement de la rhétorique. Parler d'un texte, d'un problème d'histoire littéraire, des valeurs de tel héros national ou d'une question historique sont une seule et même chose : seul l'objet du discours change, mais la finalité de l'exercice est la même. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, où l'écriture métatextuelle structure un enseignement de la *littérature*, et a pris de ce fait une fonction particulière et une réelle autonomie.

## UNE CONFUSION REVISITÉE

Pourquoi vouloir revenir aujourd'hui, avec des formes d'écriture d'invention hybride, à cette confusion passée<sup>20</sup> ? Passons sur l'extrême difficulté que cela représente pour l'élève (à qui l'on demande de tenir en même temps deux postures de scripteur, alors que l'écriture d'invention se voulait justement l'occasion de lui offrir une posture alternative à celle qu'exige le

---

17. Chervel ajoute ici en note : « les rapports des inspecteurs et des recteurs parlent plus volontiers de "critique" ou de "critique littéraire" que de "dissertation" »

18. Chervel (1998, p. 114) : « Sous des formes diverses, qui vont de l'analyse des œuvres aux portraits des personnages en passant par des questions de cours d'histoire littéraire, des narrations, des lettres et des discours que l'on prête aux grands écrivains ou à leurs proches, on s'achemine peu à peu vers le modèle de la dissertation littéraire qui dominera pendant la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle ».

19. Cf. le manuel d'E. Chanal (1894, p. 67). Cf. encore en 1934, les « dissertations narratives » de Mornet.

20. La confusion est nette dans la définition des épreuves de l'épreuve anticipée de français du baccalauréat (*Bulletin officiel* n° 26 du 28-06-2001) : « L'écriture d'invention peut prendre des formes variées : article (éditorial, article polémique, article critique – éloge ou blâme –, droit de réponse...) ; lettre (correspondance avec un destinataire défini dans le libellé du sujet, lettre destinée au courrier des lecteurs, lettre ouverte, lettre fictive d'un des personnages présents dans un des textes du corpus...) ; monologue délibératif, dialogue (y compris le dialogue théâtral) ; discours devant une assemblée ; essai ; récit à visée argumentative sous forme de fable, d'apologue... Pour la série littéraire, on ajoutera : amplification (écriture dans les marges ou les ellipses du texte), parodie et pastiche. » Dans les *Annales zéro* (MÉN, 2001b), outre les sujets déjà cités demandant d'écrire une lettre (2, 8, 9, 13) ou un dialogue (10, 14) sur un texte, une scénographie ou une œuvre picturale, on trouve encore des sujets demandant l'écriture d'un article sur un texte ou une œuvre littéraire (3, 7) ou d'un « texte-manifeste » sur l'engagement du poète (4) : ces sujets sont très proches soit du commentaire, soit de la dissertation, avec parfois un mélange des deux. À part les sujets 13 (lettre) et 14 (dialogue), aucun sujet ne demande à l'élève d'écrire un type d'écrit réalisé dans le corpus fourni.



discours métatextuel). Ce que je veux simplement mettre en lumière ici est le mauvais service que cela rend à l'écriture d'invention que de lui donner l'allure, pour paraphraser les instructions de 1909, d'une « dissertation atténuée », comme si elle ne pouvait pas avoir une existence propre. Ranger dans l'écriture d'invention la lettre, l'essai, le dialogue, l'article, le compte rendu critique ou la quatrième de couverture (je reprends mon inventaire du début), c'est s'interdire de donner à l'écriture d'invention une logique spécifique, c'est la considérer comme un fourre-tout où, une fois encore, se recyclent d'anciennes pratiques dans un ordre nouveau, et qui ne se définirait que par opposition aux formes normées de la dissertation et du commentaire, avec comme conséquence de donner à ces dernières formes d'écriture métatextuelle, par comparaison, un statut plus légitime...

Il serait plus juste et plus logique de classer ces formes d'écriture, *aux côtés* du commentaire et de la dissertation, dans les formes d'écriture métatextuelle, réservant à l'écriture clairement hypertextuelle l'appellation d'écriture d'invention<sup>21</sup>. Bien sûr, une écriture hypertextuelle peut bien contenir une réflexion métatextuelle et une écriture métatextuelle nécessite l'imitation d'un genre connu (la dissertation, la lettre, la quatrième de couverture) : cela reviendrait d'ailleurs à donner à la forme scolaire de l'écriture métatextuelle la possibilité de se référer de nouveau à des pratiques sociales identifiables ailleurs qu'à l'université et dans les manuels ! Mais la présence du méta- dans l'hyper- et inversement gagnerait à se faire dans la clarté : ce serait là affaire de dominante, qui ne briserait pas l'identification à deux modes d'écriture distincts des productions attendues des élèves.

C'est à la condition que soit clarifié le statut de ces deux modes de rapports au texte littéraire que l'on pourra analyser leur complémentarité, étant entendu que l'un et l'autre concourent à la *lecture* des textes littéraires. Les postures de lecteurs et de scripteurs qu'ils engagent sont différentes (*cf.* Petitjean 2003), mais elles s'interpénètrent cependant : il vaut la peine d'analyser ce continuum entre écriture d'invention et écriture métatextuelle, non dans la confusion mais une fois établie clairement leurs différences.

Ce continuum est visible dans la pratique historique de la paraphrase, entendue comme genre littéraire, ou dans ses formes actuelles, nécessaires dans tout commentaire métatextuel. Houdart-Merot (p. 201), analysant des commentaires d'élèves des années 1970, note que cette écriture métatextuelle « rejoint encore l'écriture imitative, toujours présente en filigrane depuis le début du siècle ». Mais il me semble que l'on peut dire cela de toute écriture métatextuelle, et c'est ce que j'ai voulu montrer en étudiant ailleurs le phénomène de paraphrase.

Mais ce continuum entre écriture d'invention et écriture métatextuelle est visible aussi dans la valeur métatextuelle d'une écriture hypertextuelle, conçue, pour faire droit à une autre dichotomie (quelque peu détournée ici), comme écriture *épitextuelle*... Les antécédents de l'écriture d'invention au lycée ne sont pas qu'historiques, ils sont aussi curriculaires : lorsque des élèves, en collège, pratiquent l'écriture de fables, de nouvelles, de contes, de scènes de théâtre, etc., notamment dans les formes canoniques de la suite de texte, ils mettent en œuvre une compétence épitextuelle dont le lien avec l'écriture métatextuelle ne demande qu'à se construire. Et ce peut être le rôle de l'écriture d'invention au lycée de donner un sens scolaire à l'affirmation de Genette (après Proust, notamment) : « l'hypertexte a toujours peu ou prou valeur de métatexte : le pastiche ou la charge sont toujours de la “critique en acte” » (1982, p. 450).

---

21. Dans les *Annales zéro* (MÉN, 2001b), seuls 5 exemples de sujets (sur 14) proposent un type d'écriture clairement hypertextuel, dont la valeur métatextuelle est soit absente soit fortement dominée (sujets 1, 5, 6, 11, 12).

## ANNEXES

### **Annexe 1 : Plan de la deuxième partie de l'ouvrage de FOURNIER :**

Chapitre premier : la description

Chapitre second : le portrait

Chapitre troisième : la narration

Chapitre quatrième : l'analyse littéraire

Chapitre cinquième : la dissertation

1. Définition

2. Genres : – sujets d'ordre morale et psychologique  
– sujets d'ordre littéraire

3. Construction de la dissertation

4. Présentation de la dissertation

5. Le style de la dissertation

6. Les transitions

7. **Appendice I.** la dissertation historique [dont « le sujet relève à la fois de l'histoire et de la littérature » et qui « tombe sous les lois du genre auquel il se rattache : narration, lettre, discours, dissertation proprement dite » (p. 273)]

8. **Appendice II.** la dissertation-lettre [« dissertation littéraire ou historique qui se présente sous la forme d'une lettre » (p. 274)]

9. Dissertations-modèles

**Appendice.** La dissertation-dialogue

### **Annexe 2 : Classification des sujets et des genres de dissertation littéraire par MORNET :**

1. Classification des sujets :

1.1. Sujets posés sous une forme directe

1.2. Sujets posés sous une forme indirecte : « discours » et « lettres »

2. Classification des genres de dissertation

2.1. Dissertation narrative ou descriptive

- Vous montrerez le rôle du symbole dans la poésie de Vigny
- Vous ferez, d'après ses pièces, le portrait de la femme idéale pour Molière

2.2. Dissertation explicative

- Vous étudierez et vous expliquerez le sentiment de la nature chez Lamartine
- Vous ferez, d'après ce que vous savez de sa vie et de ses œuvres, le portrait de Chateaubriand.

2.3. Dissertation polémique

2.4. Dissertation-explication

### **Annexe 3 : Classification des sujets de dissertation littéraire par NICOLAS :**

1. Sujets d'exposition

1.1. Sujets d'exposition simple

1.1.1. Énoncé sec et laconique

1.1.2. **Lettre**

1.1.3. **Discours**

1.2. Sujets d'exposition comparative

1.2.1. Énoncé sec et laconique

1.2.2. **Lettre**

2. Sujets de critique

2.1. Critique simple

2.1.1. Sujets de démonstration

2.1.2. Sujets de démonstration restrictive

2.1.3. Sujets de discussion

2.2. Critique comparative

2.2.1. Sujets de démonstration

2.2.2. Sujets de discussion

## RÉFÉRENCES

- Baconnet M. (1999) « Regard sur la situation actuelle », dans *École des lettres second cycle*, n° spécial 7, 1<sup>er</sup> décembre 1999, 2<sup>nde</sup> 2000, Paris, L'école des loisirs, p. 7-15.
- Chanal E. (1894) *La Composition française enseignée par l'exemple*, Paris, Paul Delaplane.
- Chervel A. (1998) *La Culture scolaire. Une approche historique*, Paris, Belin.
- Chervel A. (1999) *La composition française au XIX<sup>e</sup> siècle dans les principaux concours et examens de l'agrégation au baccalauréat*, Paris, Vuibert/INRP.
- Compagnon A. (1999) « La rhétorique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (1875-1900) », dans Fumaroli M. éd. (1999) *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, PUF.
- École des lettres second cycle* (2000), « Débat avec le GTD de lettres », n° spécial 13, mai 2000, *Réforme du français. Les vrais enjeux*, Paris, L'école des loisirs, p. 3-30.
- Fournier G. (1955/1935) *Comment composer mon devoir français. Troisième, seconde, première*, Paris, Gigord
- Genette G. (1982) *Palimpsestes*, Paris, Seuil.
- Hervier M. (1935) *Compositions littéraires. Sujets développés*, Paris, Delagrave.
- Houdart-Merot V. (1998) *La culture littéraire au lycée depuis 1880*, Paris-Rennes, ADAPT-PUR.
- Jey M. (1998) *La littérature au lycée. Invention d'une discipline*, Metz, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
- Jey M. (2001) « Du discours latin à la composition française : le rôle déterminant du baccalauréat », dans *Le français aujourd'hui*, n° 133, Des réformes en pratiques, Paris, AFEF, avril 2001, p. 23-30.
- Lancrey-Javal R. dir., 2000, *Des textes à l'œuvre. Français 2<sup>nde</sup>*, Hachette.
- Lanson G. (1890) *Conseils sur l'art d'écrire. Principes de composition et de style, à l'usage des élèves de lycées et collèges, et de l'enseignement supérieur primaire*, Paris, Hachette.
- Lanson G. (1919/1891) *Études pratiques de composition française*, Paris, Hachette.
- Laporte E. (1883) *Cours de composition française* [livre du maître], Paris, Delaplane.
- Ministère de l'Éducation Nationale (2001a) *Accompagnements des programmes de français. Classes de seconde et de première*, Paris, CNDP.
- Ministère de l'Éducation Nationale (2001b) *Épreuves anticipées de français. Annales zéro. Épreuve écrite. Exemples de sujet*, Paris, CNDP.
- Mornet D. (1934) *Cours pratique de composition française*, Paris, Larousse.
- Mourad F.-M. (1999) « Les programmes de français pour le lycée : l'ancien et le nouveau », dans *École des lettres second cycle* (1999), n° spécial 7, 1<sup>er</sup> décembre 1999, 2<sup>nde</sup> 2000, Paris, L'école des loisirs, p. 121-132.
- Nicolas H. (1944) *La dissertation littéraire et l'explication de textes*, Paris, Les Cours Chateaubriand.
- Petitjean A. & Viala A. (2000) « Les nouveaux programmes du français au lycée », dans *Pratiques* n° 107-108, *Les Nouveaux programmes du lycée*, Metz, CRESEF, décembre 2000, p. 7-33.
- Petitjean A. (2003) « Histoire de l'écriture d'invention au lycée », dans *Pratiques* n° 117-118, *Valeurs*, Metz, CRESEF, p. 181-207.
- Pomot H. & Besseige H. (s. d.) *Pour bien lire. Lecture expliquée. Préparation méthodique à la composition française*, Paris, PUF.